



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2003/33
10 mars 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-neuvième session
Point 9 de l'ordre du jour provisoire

**QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS
FONDAMENTALES OÙ QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE**

Situation des droits de l'homme au Myanmar

Rapport du Secrétaire général présenté conformément
à la résolution 57/231 de l'Assemblée générale

Résumé

Le présent rapport rend compte des efforts déployés par le Secrétaire général et son Envoyé spécial, M. Razali Ismail, pour faciliter la réconciliation nationale et la démocratisation au Myanmar, conformément à la résolution 57/231 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 2002. Les entretiens que le Secrétaire général et son Envoyé spécial ont eus, séparément, avec les autorités du Myanmar au cours de la période faisant l'objet du rapport ont porté sur la question de savoir comment l'Organisation des Nations Unies pouvait faire progresser le dialogue qui s'est instauré entre le Gouvernement et Daw Aung San Suu Kyi en octobre 2000 et l'approfondir. Un certain nombre de faits nouveaux d'importance ont eu lieu, notamment la décision prise le 6 mai 2002 de rendre sa liberté de circuler à Daw Aung San Suu Kyi, mais le dialogue de fond entre le Gouvernement et Daw Aung San Suu Kyi n'a pas encore été engagé. Préoccupé de voir la dynamique créée au printemps s'essouffler si des progrès tangibles ne sont pas réalisés dans un proche avenir, le Secrétaire général appelle de nouveau le Gouvernement et Daw Aung San Suu Kyi à oublier leurs différends, à s'unir pour une cause plus vaste, celle de la réconciliation nationale, et à entamer leur dialogue politique dès que possible afin qu'une réconciliation nationale acceptable par toutes les parties prenantes du Myanmar puisse devenir réalité à une date proche.

Introduction

1. Le présent rapport est présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 57/231 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée m'a prié de continuer à offrir mes bons offices et de poursuivre mes entretiens sur la situation des droits de l'homme et le rétablissement de la démocratie avec le Gouvernement et le peuple du Myanmar, de lui présenter à sa cinquante-septième session des rapports complémentaires sur l'état d'avancement de ces entretiens et de lui rendre compte à sa cinquante-huitième session, ainsi qu'à la Commission des droits de l'homme à sa cinquante-neuvième session, des progrès réalisés dans l'application de cette résolution.

2. Comme je l'ai indiqué dans mes précédents rapports, je considère que le rôle que m'a confié l'Assemblée générale consistait non pas à établir des faits, tâche qui relève du mandat confié par la Commission des droits de l'homme au Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, mais à prêter mes bons offices.

3. Depuis la présentation de mon dernier rapport, mon Envoyé spécial au Myanmar, M. Razali Ismail, s'est rendu à trois reprises dans le pays: du 23 au 26 avril, du 2 au 6 août et du 12 au 16 novembre 2002. Ses principaux interlocuteurs gouvernementaux ont été le général Khin Nyunt, Premier Secrétaire du Conseil national pour la paix et le développement, U Win Aung, Ministre des affaires étrangères, et U Khin Maung Win, Vice-Ministre des affaires étrangères. Mon Envoyé spécial s'est également entretenu avec, notamment, le général de brigade David Abel, Ministre au Cabinet du Président du Conseil national de la paix et du développement, le colonel Tin Hlaing, Ministre de l'intérieur, et U Soe Tha, Ministre de la planification nationale et du développement économique. Au cours de ses visites d'avril et de novembre, il a également rencontré le général Than Shwe et le général Maung Aye, respectivement Président et Vice-Président du Conseil national pour la paix et le développement.

4. Lors de chacun de ses séjours, il s'est entretenu en privé avec la Secrétaire générale de la Ligue nationale pour la démocratie (LND), Daw Aung San Suu Kyi. Mon Envoyé spécial s'est également rendu au siège de la LND pour rencontrer des membres du Comité exécutif central, notamment son Président U Aung Shwe, son Vice-Président, U Tin Oo, et son porte-parole, U Lwin. Il a également eu des échanges de vues avec les membres du corps diplomatique, de l'équipe de pays des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales présentes au Myanmar, notamment le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

I. TENEUR DES ENTRETIENS

5. Un certain nombre de faits positifs étaient survenus à la fin de 2001. Il s'est agi notamment de la libération continue des prisonniers politiques, de l'assouplissement de certaines des restrictions imposées aux activités politiques légales de la LND et de quelques-uns des autres partis politiques reconnus du Myanmar. On pouvait donc compter davantage, au début de 2002, que le moment était venu pour le Gouvernement et Daw Aung San Suu Kyi d'entamer un dialogue de fond. Mon Envoyé spécial et moi-même avons concentré nos efforts, dans les entretiens distincts que nous avons eus avec les autorités du Myanmar, sur la question de l'aide que pouvait apporter l'Organisation des Nations Unies pour transformer le dialogue visant à rétablir la confiance qui s'était instauré entre le Gouvernement et Daw Aung San Suu Kyi en octobre 2000 en un dialogue politique portant sur des questions de fond.

6. Au cours de sa visite à Yangon en avril, mon Envoyé spécial a souligné l'importance pour le Gouvernement de lever les restrictions entravant encore la liberté de circulation de Daw Aung San Suu Kyi et d'entamer un dialogue politique avec celle-ci dès que possible. Les dirigeants politiques l'ont informé de l'étendue des contacts entre le Gouvernement et Daw Aung San Suu Kyi et la LND. Ils l'ont en outre assuré que, malgré la tentative de coup d'État, ils ne remettaient pas à plus tard le dialogue visant à renforcer la confiance avec Daw Aung San Suu Kyi, que le processus de réconciliation nationale était en bonne voie et que la situation évoluerait de façon positive dans un proche avenir.

7. Les restrictions entravant encore la liberté de circulation de Daw Aung San Suu Kyi ont été levées le 6 mai. Dans sa déclaration à cette occasion, le Gouvernement a indiqué qu'il s'engagerait de nouveau à «permettre à tous ses citoyens de prendre librement part au processus politique». Daw Aung San Suu Kyi y a répondu en faisant remarquer que «l'étape du renforcement de la confiance [était] terminée». Je me suis félicité de cette décision qui pouvait donner un nouvel élan au processus de renforcement de la confiance et de réconciliation nationale.

8. Mon Envoyé spécial a poursuivi ses entretiens avec les autorités du Myanmar en mon nom lorsqu'il est reparti à Yangon, en août, puis de nouveau en novembre. Il a demandé de nouveau au Gouvernement et à Daw Aung San Suu Kyi d'entamer un dialogue de fond en tirant parti de la dynamique créée depuis mai. Il a en outre rappelé au Gouvernement que la libération des détenus politiques était un baromètre important pour le processus de réconciliation nationale. Il a demandé de nouveau que la majorité – et à terme l'ensemble – des personnes détenues soient libérées dès que possible, de préférence dans le cadre d'une amnistie ou d'une série d'amnisties. Au cours de sa mission de novembre, mon Envoyé spécial a demandé au Gouvernement de libérer au moins 200 détenus politiques avant la fin de 2002.

9. Tout en reconnaissant que le dialogue sur les questions de fond n'avait pas encore commencé, le Gouvernement a informé mon Envoyé spécial de ce que ses entretiens avec Daw Aung San Suu Kyi se poursuivaient par le truchement d'une nouvelle équipe placée sous la direction du Ministre de l'éducation. Sur la question des détenus politiques, le Premier Secrétaire lui a expliqué que soucieux de maintenir la sécurité et la stabilité nationales, le Gouvernement continuerait d'examiner la libération des détenus politiques au cas par cas. Peu après sa mission, le 21 novembre, le Gouvernement a annoncé que 115 détenus politiques seraient libérés. Il n'est cependant pas confirmé à ce jour qu'ils l'ont tous été. Par ailleurs, je note avec préoccupation que depuis la dernière visite de mon Envoyé spécial, on a appris de source digne de foi que de nouvelles arrestations politiques avaient eu lieu.

10. Au cours des entretiens séparés qu'il a eus avec le Gouvernement et Daw Aung San Suu Kyi, mon Envoyé spécial a envisagé la possibilité d'accroître l'aide humanitaire de l'ONU et de la communauté internationale au Myanmar afin de l'aider à faire face aux défis que posent le VIH/sida, l'éducation et la sécurité alimentaire. Il a invité instamment le Gouvernement et Daw Aung San Suu Kyi à coopérer à l'exécution d'au moins un projet humanitaire. Le Gouvernement a assuré à mon Envoyé spécial que Daw Aung San Suu Kyi aurait toute liberté pour se rendre sur les projets gérés par l'ONU, les organisations non gouvernementales internationales et même le Gouvernement, si les deux parties en convenaient préalablement, et s'est déclaré prêt à accueillir favorablement les recommandations qu'elle ferait à l'issue de ses visites. Pour sa part, Daw Aung San Suu Kyi a informé mon Envoyé spécial qu'à la suite de sa visite à Mandalay et dans

l'État de Mon, elle était prête à «coopérer avec le Gouvernement d'une manière qui bénéficierait directement à tous les peuples du Myanmar et faciliterait l'instauration d'un État démocratique». Mon Envoyé spécial a, de son côté, soulevé la question connexe de l'économie du Myanmar et de la nécessité de procéder à des ajustements dans le cadre du processus actuel de réconciliation nationale et eu égard à l'objectif de démocratisation, tant avec le Gouvernement qu'avec Daw Aung San Suu Kyi.

11. Mon Envoyé spécial a pris soin d'expliquer l'évolution du processus de réconciliation nationale aux représentants des divers groupes ethniques, dont l'Organisation des Nations Unies appuie la participation à terme. Il leur a dit que l'ONU estimait qu'un dialogue de fond menant à une réconciliation nationale acceptable par tous les peuples du Myanmar devrait, le moment venu, comprendre toutes les entités politiques pertinentes du pays, notamment les représentants des groupes ethniques. Les chefs de ces groupes se sont pour leur part déclarés favorables aux pourparlers en cours et ont exprimé l'espoir d'être invités à prendre part au processus de réconciliation nationale en temps voulu.

12. Pour ma part, j'ai encouragé le Gouvernement à entamer un dialogue politique avec Daw Aung San Suu Kyi dès que possible lorsque j'ai rencontré le Ministre des affaires étrangères Win Aung au cours de la cinquantième session de l'Assemblée générale. Soulignant que tous les prisonniers politiques devraient à terme être libérés, j'ai également instamment prié le Gouvernement de remettre en liberté l'ensemble des personnes encore détenues, ce qui, selon moi, prouverait amplement l'importance qu'il attache au processus de réconciliation nationale. J'ai demandé au Gouvernement de soutenir les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour fournir une aide accrue afin de tenter de remédier au problème du VIH/sida et aux autres questions humanitaires auxquels le Myanmar doit faire face et, à cet effet, de pleinement coopérer avec les programmes de l'équipe de pays des Nations Unies exécutés sur son territoire. Le Ministre des affaires étrangères Win Aung m'a assuré que son Gouvernement souhaitait répondre à l'aspiration du peuple d'établir un système démocratique multipartite mais a en même temps souligné la nécessité d'édifier une nation forte capable de dûment défendre son intégrité territoriale.

II. OBSERVATIONS

13. J'ai le regret de noter que le dialogue de fond n'a pas encore commencé entre le Gouvernement et Daw Aung San Suu Kyi. D'importants faits nouveaux sont intervenus, notamment la levée des restrictions à la liberté de circulation de Daw Aung San Suu Kyi, le 6 mai 2002, mais le processus de réconciliation nationale au Myanmar semble s'être enlisé ces derniers mois. Je crains une possible inversion de ce processus si l'on n'enregistre pas très bientôt des progrès tangibles sur cette voie. Je lance un appel pressant au général Than Shwe, aux autres dirigeants politiques et à Daw Aung San Suu Kyi pour qu'ils oublient leurs différends, s'unissent pour une cause plus vaste, celle de la réconciliation nationale, et entament un dialogue de fond dès que possible. Ce n'est que grâce à un dialogue ouvert à tous que le Myanmar pourra s'assurer que la réconciliation nationale est durable et que la transition vers la démocratie s'effectue sans à-coups. J'appelle également de nouveau le Gouvernement à trouver des moyens de libérer rapidement tous les prisonniers politiques qu'il détient encore et à lever les dernières restrictions entravant les activités des partis politiques reconnus. Le peuple du Myanmar devrait par ailleurs commencer à bénéficier directement du processus de réconciliation nationale actuellement en cours dans le pays. J'invite par conséquent instamment le Gouvernement à

coopérer avec le LND et les autres partis politiques reconnus, l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales pertinentes pour assurer une distribution efficace et transparente de l'aide humanitaire. J'encourage en outre le Gouvernement à accepter les invitations lancées par les institutions financières internationales visant à entamer des discussions sur la manière de procéder à certains ajustements économiques nécessaires.

14. Je suis très reconnaissant de l'appui que les États Membres concernés, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région, m'ont apporté ainsi que mon Envoyé spécial pour faciliter la réconciliation nationale au Myanmar. Je suis prêt à continuer de faire tout ce qui est en mon pouvoir pour faciliter ce processus, avec l'aide de l'ensemble des États Membres intéressés.
